**DECISION N°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2016/01**

**Le Directeur général de FranceAgriMer,**

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2016/01 du 25 janvier 2016 portant délégation de signatures consenties aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer,

**DECIDE**

**Article 1er :**

En application de l'article D.621-27 du rural et de la pêche maritime, sont nommés directeur général adjoint :

Monsieur Philippe MERILLON,

Madame Isabelle CENZATO, Secrétaire Générale,

Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Interventions »,

Monsieur André BARLIER, Directeur « Marché, Etudes & Prospectives »,

**Article 2 :**

Monsieur Philippe MERILLON assure la suppléance du directeur général s'il est absent ou empêché pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général et de Monsieur Philippe MERILLON, chaque directeur général adjoint peut être désigné pour assurer la suppléance du directeur général pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

**Article 3 :** La présente décision prend effet au lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil, le 26 janvier 2016

**Eric ALLAIN**

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30